

Réinfo Santé Suisse International
1800 Vevey

Dr Aglaé Tardin
Service du Médecin cantonal de Genève
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

Vevey, le 30 août 2021

Concerne : Covid-19 / Personnes vaccinées-infectées

Madame,

Nous revenons sur l'annonce officielle de l'OFSP confirmant, par la voix de Mme Masserey, que « ***le risque de transmission du variant delta est analogue entre une personne infectée-non vaccinée, ou infectée-vaccinée. Ça signifie que les personnes vaccinées doivent respecter les mêmes règles que les autres dans les espaces intérieurs publiques, la distance et les masques*** ».

De toute évidence, cette annonce a également d'autres importantes conséquences :

1. **Elle remet en question la validité des droits et autorisations actuelles et futures accordées aux personnes vaccinées, par rapport aux non vaccinées via notamment le certificat ou pass sanitaire.**
2. Au surplus, cette situation nécessite de devoir réviser le message implicitement contenu dans l'estimation du degré de protection de la vaccination, autorisant certains à abandonner les mesures de prévention et à abusivement stigmatiser ceux qui n'y ont pas recours. Si la vaccination n'offre plus une prévention de la contamination suffisante et que les personnes vaccinées se sentent, de bonne foi, protégées, la contamination interindividuelle par les personnes vaccinées envers les non vaccinées risque de devenir la première cause de transmission. Déjà plusieurs cas de contaminations par des personnes vaccinées nous ont été rapportés.

Compte tenu de ce qui précède, nous considérons que cette information nécessite de :

1. revoir la « stratégie » pour juguler l'épidémie,
2. définir plus clairement les mesures à prendre raisonnablement pour les activités sociale,
3. réviser les informations et consignes données à la population.

Au surplus, l'information donnée par l'OFSP nécessite de modifier les données enregistrées pour l'analyse statistique épidémiologique **en y intégrant le statut vaccinal de toute personne testée positive, qu'elle soit vaccinée ou non, hospitalisée pour un traitement, ou décédée, de la Covid.** Ce fait concerne également les personnes travaillant dans le



domaine de la santé pour lesquelles la vaccination n'offre plus la garantie d'être non contaminant.

Sans cette information capitale, vous comprendrez que toutes statistiques et analyses qui seraient faites, sur la base de laquelle des dispositions contraignantes en matière de vaccination pourraient être faites, ne pourraient se justifier de manière rationnelle.

Ne voyant pour l'instant aucune modifications dans les prises de décisions ou de communication par les autorités, malgré l'impact évident de cette annonce qui les rend obsolètes, ni de modification de certaines dispositions bâties sur une logique obsolète, nous sommes dans l'obligation de vous demander instamment d'entreprendre toutes les mesures utiles en lien avec l'annonce faite par l'OFSP pour adapter les mesures à cette nouvelle réalité sans quoi nous entamerons les démarches par voies juridiques.

Nous vous remercions d'avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, et vous adressons nos salutations respectueuses.

Au nom de l'ONG, Réinfo Santé Suisse International
Delphine Héritier de Barros, Présidente
info@reinfosante.ch

Copies : aux conseillers d'états en charge de la santé, à l'OFSP et à la confédération et aux médias.